



Réserve Naturelle HAUTS DE VILLAROGGER

Pratique du ski limitée à deux itinéraires autorisés, à condition :

- d'être accompagné d'un guide ou moniteur de ski ;
- ou d'avoir suivi une séance d'habilitation de 2h ;

HIVER



L'ONF propose
une dizaine de séances
d'habilitations chaque hiver.

Renseignements et inscriptions

GIRARDO François-Xavier
06.16.15.32.14

Amendes

135€ dans secteur interdit
65€ sans habilitation